

Conseil municipal du 10 mars 2023

Intervention d'Odile Maurin

7.1 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, plan local d'urbanisme et d'habitat, nous saluons le travail fait par les services, et le fait qu'il soit clairement mentionné dans ces orientations du PADD, projet d'aménagement et de développement durable, la nécessité d'un changement de paradigme. C'est en effet la seule manière possible pour à la fois lutter contre le dérèglement climatique, et rendre notre territoire résilient.

En revanche nous émettons de grosses réserves quant à votre volonté de changer de paradigme, car selon nous les piliers sur lesquels reposent ce document, à savoir vos objectifs d'attractivité démographique et économique nous semblent rester dans la droite ligne de toutes vos politiques passées.

Vous parlez de « Concilier attractivité, sobriété et solidarité pour une Métropole résiliente et agréable à vivre ».

Pourtant, sur l'attractivité démographique, nous avons du mal à comprendre comment vous comptez concilier des objectifs toujours plus élevés de construction de logements et d'accueil de population avec l'objectif de Zéro Artificialisation, tout en gardant une bonne qualité de vie pour les habitants.

L'étude de densification, le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ainsi que le recensement de la quantité d'espaces agricoles et maraichers nous auraient sûrement aidés à comprendre vos pirouettes pour concilier l'inconciliable, mais la transparence n'est toujours pas à l'ordre du jour chez vous car, une nouvelle fois, les élus d'opposition se sont vus refuser la communication de l'ensemble des éléments permettant une analyse fine des orientations générales, d'en vérifier la cohérence et de s'assurer que les bases de ce PADD soient suffisamment solides et étayées.

Pourtant, c'est plus de 11 000 habitants par an qui sont inscrits dans le futur SCOT et plus de 9000 habitants par an pour le PADD. Il s'agit du scénario que vous avez retenu mais vous n'êtes même pas capable de nous présenter l'ensemble des scénarios qui ont été étudiés, ni leur méthodologie ni les données sur lesquelles ils s'appuient. Aucune transparence sur la manière dont ont été formulées et choisies ces hypothèses.

Alors que l'accueil démographique est avant tout un choix politique, pas une fatalité. En effet, l'hypothèse choisie conditionne l'ensemble de la stratégie d'aménagement et, de ce fait, remet en cause l'atteinte des objectifs environnementaux (de sobriété foncière, de réduction des gaz à effet de serre, sur le PCAET...).

Nous considérons que ce choix qui fonde le PADD est incompatible avec les nouvelles règles de maîtrise foncière introduites par la loi Climat et résilience d'août 2021, pourtant reprises dans le projet.

Donc malgré les déclarations d'intention, à aucun moment, vous ne proposez un véritable changement de paradigme, qui devrait consister en un ralentissement de la croissance démographique et à la construction à l'échelle de la métropole et de l'aire urbaine d'une véritable politique de coopération plutôt que l'actuelle compétition délétère.

Sur l'attractivité économique, personne ne niera que Toulouse est la capitale de l'industrie aéronautique, et que les entreprises de ce secteur sont le moteur de l'attractivité économique et de la création d'emploi du territoire.

En revanche, nous sommes consternés de constater que toute notre politique d'urbanisme et d'attractivité repose sur un fantasme qui n'a pas de réalité matérielle : l'avion vert.

Comment peut-on faire un plan d'aménagement de long terme qui prévoit création d'emploi et attractivité économique sur la base d'une solution qui n'en est qu'au stade de la recherche ?!

Il ne s'agit pas ici d'être pour ou contre l'avion vert, mais d'interroger le sérieux de la démarche qui consiste à appuyer toute nos projections d'attractivité sur un pari dont on ne connaît ni la faisabilité, ni la pérennité.

La mono-industrie aéronautique de Toulouse n'est pas une force, mais une faille. Et baser le PADD et le PLUiH sur ça, c'est se mentir et refuser d'envisager des hypothèses plus pessimistes mais tout aussi réaliste quant à l'avenir du secteur.

En fait, votre PADD tente un numéro d'équilibriste en prétendant concilier attractivité et sobriété. Toujours le fameux « en même temps » macronien alors que l'urgence du dérèglement climatique commande de faire enfin des choix courageux et de sortir de la CAME. Non, la Compétitivité, l'Attractivité, la Métropolisation et l'Excellence ne sont pas compatibles avec la sobriété.

C'est pourquoi nous vous proposons d'en finir avec l'hypermétropolisation en organisant la coopération avec les villes de la métropole et hors métropole pour permettre le partage des activités et des services publics et éviter que les nouvelles populations ne viennent s'installer que dans la métropole et dans la ville centre. La densification ne doit pas se faire uniquement au centre de la métropole mais doit se répartir sur tous nos territoires et dans les différentes villes. C'est en cela que nous devons changer de paradigme.

Autre constat : la cohérence urbanisme-transport est une sous-orientation là où elle devrait être un fil conducteur de toutes les orientations d'urbanisme, ce qui est d'autant plus difficile avec votre PDU annulé et votre défaut d'anticipation quant à des solutions de transport pour tous les territoires de la métropole.

De plus, le PADD ne prend pas en compte le nécessaire développement de l'étoile ferroviaire sur la grande agglomération toulousaine. La création rapide d'un réseau métropolitain toulousain est une solution incontournable permettant de transférer une part du trafic automobile actuel vers les transports en commun. Des trains mieux cadencés et couvrant toutes les lignes desservant la grande agglomération, serait un véritable atout et une respiration en termes de desserte du

territoire. Emparons-nous du phasage proposé par Rallumons l'Etoile et lançons nous dès 2024 sans attendre votre métro toulousain en 2030 !

Pour rappel, la note d'enjeu et porter à connaissance de l'Etat recommande « l'intégration des projets d'amélioration du niveau d'offre en mobilités

et des nouvelles infrastructures de transports en commun structurants (3^e ligne de métro et aménagements ferroviaires du nord toulousain (AFNT) notamment, voire l'anticipation du projet de déploiement d'un Service Express Métropolitain à horizon plus lointain) dans ce PLUi-H conduira à renforcer la production de logements en intensification sur la ville centre et les communes pôles bien desservies et limiter de fait les besoins d'extension de l'urbanisation.

En outre un service express métropolitain en desservant de nombreuses villes aurait l'avantage de permettre la densification des zones urbaines autour des gares, permettant à la fois de donner accès aux habitantEs à un transport en commun fiable, et de pouvoir entamer le travail de coopération entre les communes en les reliant entre elles.

Le projet exprime certes le vœu de voir se développer un réseau cyclable structurant d'agglomération, mais ne donne pas les clés qui permettraient d'inverser la tendance actuelle. La loi LOM, traduite dans l'article 228-2 du Code de l'environnement, impose la réalisation d'un itinéraire cyclable pour toute rénovation de voirie. Cette loi n'est pas respectée actuellement dans l'agglomération toulousaine.

Vous voulez accompagner l'évolution du parc automobile vers des véhicules électriques sans jamais questionner la pertinence du développement d'un parc de véhicules électriques au vu des tensions à venir en matière de production électrique.

Vous évoquez le développement de la production d'énergie mais rien sur la réduction de la consommation d'énergie.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'il y a une grande oubliée dans toutes vos politiques de mobilité : la marche à pied. Le PADD devrait prévoir, voire définir une politique globale de développement de la marche. Elle constitue bel et bien un axe majeur pour lutter contre la pollution, le dérèglement climatique, l'étalement urbain, l'usage des véhicules motorisés, et aussi pour favoriser la proximité, la qualité de vie, la revitalisation des centres villes, l'usage des transports en commun, l'apaisement des espaces publics, sans omettre son rôle de premier ordre dans le domaine de la santé publique ; autant de buts que le PADD est censé viser.

Autre point manquant et crucial : compte tenu de la sécheresse qui s'aggrave, nous ne connaissons pas non plus la capacité de la ville et de la métropole à répondre aux besoins en eau potable de la population à 5 ans, à 10 ans, à 20 ans... Comment accueillir de nouvelles populations sans se préoccuper de notre capacité à répondre à ce besoin élémentaire ? Là non plus nous n'avons aucune réponse.

Par ailleurs, nous sommes surpris que le PADD se borne à fixer un objectif chiffré de baisse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport aux dix années précédant l'arrêt du PLU alors que conformément à la loi climat et résilience, les PLUi-H doivent, au plus tard en 2027, fixer un plafond de consommation pour la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021 qui devra concourir à une réduction de 50% de la consommation d'ENAF à l'échelle régionale. Certes, le SRADDET en cours de modification est susceptible de différencier cet objectif global fixé en fonction des territoires ; de même que le SCoT pourra à son tour territorialiser les objectifs. Mais pourquoi le PLUi-H ne se fixe-t-il pas au moins un objectif provisoire calé sur ces deux périodes ?

J'attire votre attention sur les risques que vous prenez, notamment sur les objectifs en matière d'ENAF pour lesquels vous évoquez uniquement la réduction de la consommation de 50%, alors que dès 2031, vous devrez réduire de 75% et que vous ne faites aucune proposition face à cette réalité sur laquelle nous ne pouvons que regretter le défaut d'anticipation qui caractérise vos politiques. *De même il faut clarifier les périodes que vous prenez en compte comme périodes de référence pour calculer la réduction de 50% de consommation d'ENAF sur la période 2021-2031. Ce n'est pas clair.*

Concernant l'habitabilité, la densification est nécessaire, mais il va falloir garder notre ville habitable et désirable. Lutter à la fois contre le dérèglement climatique en changeant les habitudes, mais aussi apprendre à être résilient, à supporter les canicules qui se feront toujours plus nombreuses, mais aussi protéger les habitants en RDC des pluies diluviennes et du ruissellement, permettre aux nouveaux habitants d'avoir des transports et des équipements publics à proximité, conserver des îlots de fraîcheur et de verdure, et inclure tout le monde dans cette démarche pour qu'elle soit acceptée.

Sur la trame verte et bleu, plutôt que de limiter l'érosion, nous vous demandons de la stopper et d'assurer voire restaurer les continuités. Quant à la trame noire vous faites l'impasse et continuer à laisser Decaux installer ses panneaux publicitaires lumineux et ne faites pas respecter l'extinction des lumières des commerces.

Encore une fois, il va falloir clarifier votre orientation, et choisir, car nous ne croyons pas qu'elle puisse être conciliable avec les objectifs d'attractivité que vous vous fixez, ni avec les grands projets d'urbanisme que vous n'avez de cesse de lancer (Jonction Est, Paléficat, Pradettes, etc.)

Nous demandons un caractère hautement prescriptif et précis dans le futur PLUi-H concernant la préservation des écosystèmes ainsi que la conditionnalité des aménagements induisant des déplacements à la présence de moyens de transports en commun capacitaires. Et de construire d'abord pour les habitants et les trop nombreux demandeurs de logements très social en cessant de faire des cages à lapin ce qui va vous obliger aussi à changer votre politique de bétonnage à court terme